

Communauté de Communes de Charolles

Si chacun est bien décidé à poursuivre une maîtrise rigoureuse des dépenses, il est clair que plusieurs projets et orientations vont peser lourd sur les finances. Au chapitre du fonctionnement, le recrutement d'un directeur, le transport à la demande, l'Opah, la création d'un topo-guide... voire l'augmentation de la cotisation du Pays charolais Brionnais vont engendrer des dépenses supplémentaires conséquentes. Et rien à attendre du côté des recettes, puisque malgré la revalorisation des valeurs locatives, on table sur un manque à gagner de plus de 13 000 € suite à la baisse annoncée de la Dotation globale de fonctionnement (DGF-État).

Nouvelles crèches

Au chapitre des investissements, il faudra aussi composer avec les grands projets en cours. En première ligne, les créations des crèches et des relais assistantes maternelles à Charolles et Saint-Bonnet-de-Joux pour un coût estimé à plus de 900 000 €. On prévoit 80 % de subventions, 35 % de dotation d'équipement des territoires ruraux, 11 200 € par berceau de la CAF (14 berceaux à Charolles et dix à Saint-Bonnet) et restera à définir les subventions Leader, via le Pays Charolais, la MSA et le Conseil général. Les élus ont adopté les différentes demandes qui seront conduites par le président Noël Pallot.

Parmi les autres projets, figurent également des achats de matériels informatiques pour le nouveau directeur et la voirie, le très haut débit, et la mise en place d'un vidéo projecteur à la salle des réunions des Prés-Fleuris.

Des budgets annexes difficiles

Pas de répit à attendre du côté des budgets annexes, avec une augmentation des charges pour les déchets ménagers. Une augmentation due en grande partie à la reprise en régie de la déchetterie de Charolles puisque deux emplois aidés ont été créés (24 heures hebdomadaire), et le temps de travail de l'agent du tri a été augmenté.

En projet également l'achat et l'identification de conteneurs, quelques travaux au sein des déchetteries et l'acquisition de divers matériels d'entretien. Le président Noël Pallot a rappelé, dans la foulée, la nécessité de mener dès à présent une étude sur le financement à venir : taxe ou redevance pour les ordures ménagères.

Dès 2016, il faudra faire un choix, harmonisation oblige, et faire au mieux pour les contribuables.

Même réflexion pour le Spanc (assainissement non collectif) dont les frais de fonctionnement sont estimés à 65 000 € par an, avec en fond, l'idée de créer une redevance annuelle pour couvrir la dépense.

Suite à la baisse de la DGF, la communauté de commune table sur un manque à gagner de 13 000 €.